

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

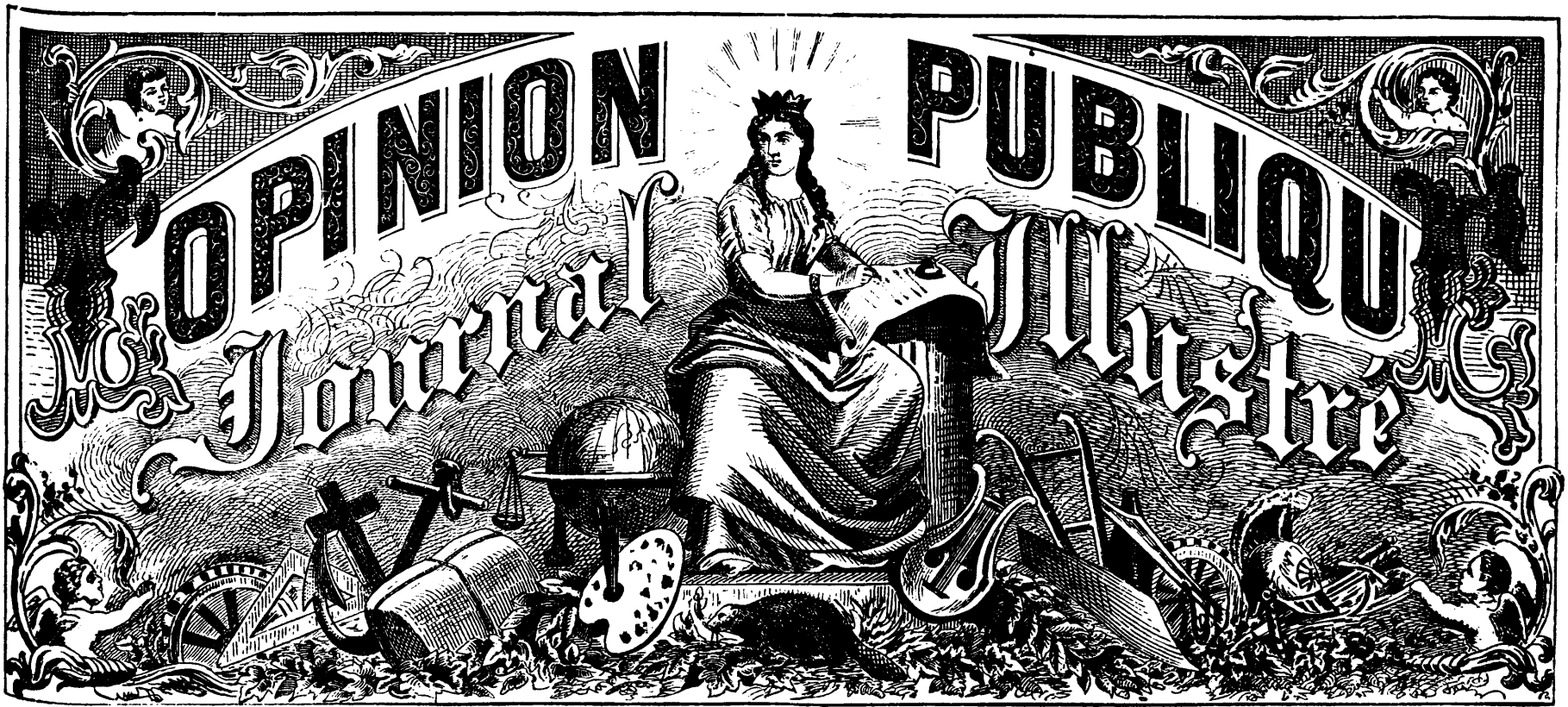
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 36.

MONTREAL, JEUDI, 8 SEPTEMBRE, 1870.

ABONNEMENT \$2 50
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

UNE QUESTION EPINEUSE.

2IEME ARTICLE.

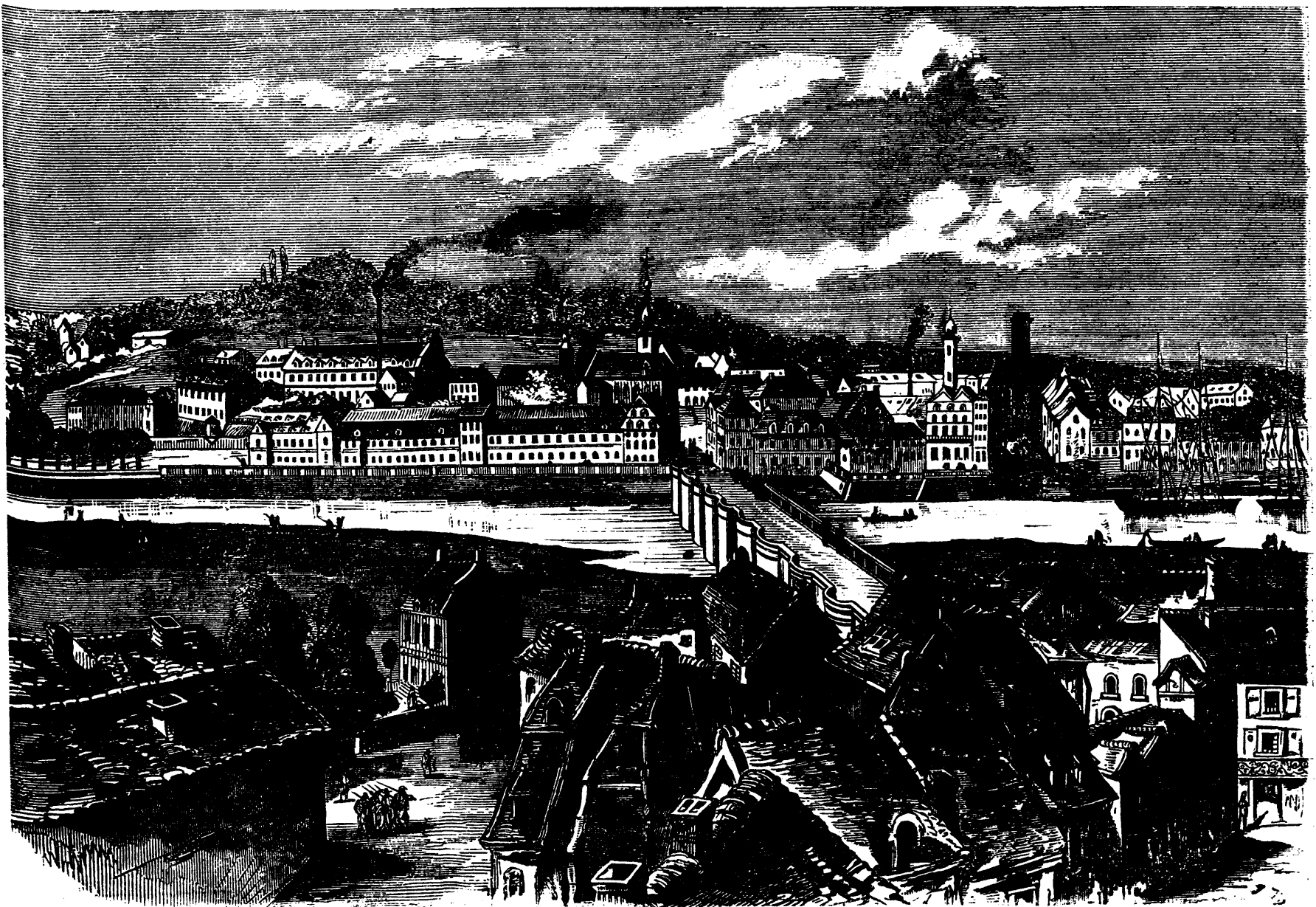
Bien mal nous en a pris d'avoir promis un second article sur l'arbitrage, article que nous avons l'intention de consacrer au récit des faits et gestes de MM. McPherson et Gray. Elle n'est pas très-belle la position des deux arbitres du Haut-Canada; on peut sans crainte appeler arbitre haut-canadien le vaillant colonel Gray tout aussi bien que son collègue McPherson. On le dirait n'avoir été créé et mis au monde que pour servir les intérêts d'Ontario et faire à lui ses petites affaires. Il ne s'occupe de passer par le monde qu'en se faisant du bien. Le passé de l'héroïque colonel n'est pas tout-à-fait légendaire et sa nomination ne fait guère honneur au gouvernement

d'Ottawa, si on ne veut en trouver l'excuse et l'explication dans la nécessité de concilier la province-sœur en achetant tous ses chefs un peu influents. Il n'a joué, dans sa petite province et son milieu microscopique qu'un rôle de comparse et n'est jamais monté même à la hauteur d'un *star* de troisième ordre. Il a toujours flotté entre la nécessité et le besoin et les sacrifices que lui demandait sa conscience pour satisfaire les uns et apaiser l'autre. Certes, ce n'est pas un malheur que la pauvreté, quand elle n'a pas de cause honteuse et que celui qui en est frappé la supporte en homme et en chrétien.

Le colonel a donc de grands besoins et force fut au cabinet Fédéral de lui jeter en pâture la fonction d'arbitre de la Puissance, qu'il remplit fort mal, et celle de codificateur de lois fédérales quelconques, qu'il ne remplit

pas du tout. On lui attribue dans les lois autant d'aptitudes qu'en montre le chameau à courir comme la gazelle: il a fait ses preuves dans la question de l'arbitrage.

Un jour le *Globe*, qui ne l'admirait pas alors comme aujourd'hui—il n'avait pas encore rejeté les propositions de Québec—apprit au monde étonné que le colonel était très-fort dans les lois et l'arpentage; la démonstration de sa thèse était piquante, et le gouvernement devrait pour l'édification et l'humiliation de nos orgueilleux frères d'Ontario, la faire publier comme annonce dans tous les journaux du Haut-Canada, à commencer, bien entendu, par le *Globe*. La question d'arpentage fit surtout du bruit: on accusait le scrupuleux colonel de faire l'arpentage d'Ottawa à la Nouvelle-Ecosse sans sortir de



VILLE DE SAARBRUCK PRISE PAR LES FRANÇAIS AU COMMENCEMENT DE LA GUERRE.

sa chambre. Histoire de quelques sous volés au coffre public. Il réclamait son indemnité pour frais de voyage, *mileage*, comme s'il eût été à la Nouvelle-Ecosse et en fût revenu pour la session, tandis qu'il n'avait pas bougé d'Ottawa. C'était un peu vif et la conscience des députés fut alarmée. Le dénouement de l'affaire resta dans l'obscurité et on ne le sut jamais parfaitement.

Le colonel obtint-il cet argent si frauduleusement demandé?—Si oui, l'a-t-il remis?—L'histoire des petites des hommes publics le dira plus tard peut-être. Qu'il nous suffise de constater que sans l'œil vigilant du comité des comptes publics, le colonel enlevait au gouvernement quelques centaines de piastres avec tout autant de droit qu'en a le premier venu à s'emparer furtivement de la bourse de son voisin. Ce seul fait suffit pour peindre, juger et flétrir un homme, surtout quand il occupe la position de M. Gray. C'est encore un de ceux qui, comme il y en a malheureusement trop dans le pays, croient qu'il n'y a que du mérite et de l'habileté à voler le gouvernement. Ce sont ces hommes qui sont la plaie de la vie publique et qui tiennent toujours si bas le niveau politique. M. Gray, nous regrettons beaucoup de le dire, doit être rangé dans cette catégorie. Une seule observation, sans entrer dans le mérite des faits et de la question, justifie complètement notre appréciation.

Le gouvernement de Québec ayant accepté la résignation de son arbitre et déclaré se retirer de l'arbitrage tel que désormais composé, le tribunal se trouvait incomplet et réduit à deux membres seulement. Nous ne voulons pas soulever ici la question de savoir si les deux arbitres pouvaient siéger—ça viendra plus tard; nous ne nous occupons, pour le quart d'heure, que de ce que l'on peut justement appeler la question d'honneur et de caractère. M. Gray devait connaître les causes de la conduite de notre arbitre et du gouvernement local; il devait savoir également que la presse du Haut-Canada et surtout le *Globe*, qui l'encense tant aujourd'hui, l'avait depuis longtemps représenté comme une ruine politique indigne de la confiance publique; il devait encore savoir que le scandale du *mileage*, mis au jour par le *Globe*, ainsi que les soupçons qui planaient sur lui à propos d'affaires d'argent entre lui et McPherson, l'arbitre du Haut-Canada, étaient de nature, joints à certaines autres circonstances, à lui faire perdre la confiance du Bas-Canada. Les choses en étant ainsi, il ne pouvait manquer de se faire ce raisonnement: "Si je continue à siéger avec l'arbitre d'Ontario, deux alternatives sont également inévitables. Ou je ne m'accorderai pas ou je m'accorderai avec M. McPherson: dans le premier cas, pourquoi siéger et entreprendre une besogne parfaitement inutile? Si je m'accorde, l'alternative est pire: le Bas-Canada, qui n'a plus confiance en moi, dira que j'ai forcé à mon devoir et me suis occupé des intérêts du Haut-Canada seulement, tandis que ma qualité d'arbitre fédéral, de tiers-arbitre désintéressé, me commandait l'impartialité la plus absolue. Il n'acceptera pas ma décision et je le pousserai à la résistance et peut-être à la révolte. Ce sera jeter une nouvelle semence de discorde et peut-être mettre en danger la Confédération, que je représente. Mon honneur personnel comme mon devoir de haut fonctionnaire public me commandent l'abstention dans mon intérêt et surtout dans l'intérêt du gouvernement qui m'a nommé. De cette façon, je ferai disparaître et s'évanouir, comme une fumée légère chassée par le vent, les odieux soupçons qu'on fait courir contre moi, je regagnerai la confiance du Bas-Canada et l'estime du Haut, et j'aurai rendu un service signalé à mon pays."

Voilà comment aurait dû parler et agir l'Hon. M. Gray, s'il eût compris les mots *devoir public et honneur personnel et politique* comme les comprennent la plupart des hommes d'Etat anglais et français, comme les ont compris les premiers hommes d'Etat américain. C'eût été, au reste, la manière de se conduire de tout homme d'honneur de n'importe quel pays. Nous regrettons, encore une fois, profondément que M. Gray en ait agi autrement; nous déplorons ses procédés beaucoup plus pour l'honneur de nos hommes publics que pour nous-mêmes, bas-canadiens. La province de Québec proteste comme un seul homme contre sa décision et ne l'acceptera jamais, si elle est injuste et inique comme ses précédents nous le font trop présumer. Au lieu d'apprécier à leur grandeur les graves intérêts dont il est chargé et de les soigner en homme intelligent et en fonctionnaire consciencieux, il s'est lancé à toutes voiles dans les eaux du Haut-Canada et a fait fi de l'opinion publique et des protestations du Bas-Canada. On le dirait payé et employé par M.M. Sanfield et Wood, tant son empressement et son aigreur ressemblent à leur rapacité et à leur emportement.

Un mot maintenant des procédés qui ont suivi la résignation de M. Day et son acceptation par le cabinet Chauveau. M.M. McPherson et Gray ont tenu après cela une couple de séances à Montréal. A la première, les avocats du gouvernement de Québec tentèrent de démontrer aux arbitres que d'après la clause 142 de notre acte constitutionnel et d'après les lois françaises et anglaises,

le *Tribunal Arbitral* n'avait plus droit de siéger, vû qu'un des trois arbitres avait résigné et n'en faisait plus partie. M.M. Gray et McPherson passèrent outre et à une seconde ou troisième séance, leurs procédés furent arrêtés par des Brefs de Prerogatives qu'on leur fit signifier de la part du Gouvernement de Québec. Pour s'exempter de répondre à ces procédures, ils détalèrent à Toronto, dans la douce patrie de nos aimables frères et où ils peuvent tout à leur aise décider que c'est le Bas-Canada qui a occasionné la plus forte partie de la dette de la ci-devant Province de Canada. Nous avons été assez francs sur le mérite de la question pour avoir le droit de dire ce que nous pensons des procédés de Québec. Nous ne les approuvons pas du tout et nous les croyons contraires à la loi et aux intérêts même de notre Province. Et d'abord, l'arbitrage créé par la clause 142 n'est pas du tout une Cour ou Tribunal Arbitral dans le sens vrai du mot. En prenant ce point de vue, nous avons fourni à Ontario la seule arme puissante avec laquelle il puisse nous combattre. Sur ce terrain, il se trouve très fort, si fort que ceux qui lisent un peu la presse du Haut-Canada ont pu voir qu'elle laisse complètement de côté la question de fond pour se retrancher sur la question des attributions du *Tribunal Arbitral*, qu'elle appelle invariablement "*The Court of arbitration*." Si l'on se sert du droit civil, anglais ou français, pour tracer des règles aux arbitres, on se trouve en présence d'impossibilités, de principes bien établis qui tournent contre nous: la décision de la majorité des arbitres lie le tribunal et fait loi. Il est bien vrai qu'il faut l'unanimité dans l'instruction de la cause. Mais il est également vrai qu'aucun arbitre ne peut s'abstenir et que l'absence de l'un d'eux ne peut priver les deux autres du droit de continuer et de juger qu'en autant que les causes d'absence sont majeures et irrémédiables.

"Jusqu'à l'expiration du délai fixé pour l'arbitrage par les parties, lors ou depuis le compromis, ou par la loi si le compromis est muet à cet égard, les arbitres sont irrévocables, si ce n'est du consentement mutuel des contractants. Autrement, le contrat n'en serait plus un, dès que les parties voudraient s'affranchir de la loi qu'elles ont voulu s'imposer."

"Il est libre aux arbitres d'accepter ou de refuser la mission dont on veut les charger; mais lorsqu'une fois ils l'ont acceptée,..... ils ne peuvent plus se déporter: ils se sont engagés à donner leur décision; à moins qu'une cause légitime ne vienne les dégager de leur obligation, ils sont tenus de la remplir. Ces excuses pourraient être, 1o. si le compromis était vicieux et nul; 2o. si l'arbitre avait été injurié et diffamé par les parties, ou s'il était intervenu entre lui et l'une d'elles une inimitié capitale; 3o. s'il était survenu à l'arbitre une maladie ou incommodité grave, qui le mit hors d'état de s'occuper de l'arbitrage; 4o. si les propres affaires de l'arbitre demandaient instamment tous ses soins; 5o. enfin si un emploi public, accepté depuis le compromis, réclamait tous ses moments."

Ces principes, émis par Pigeau, et qui se retrouvent dans toutes les législations, donnent évidemment gain de cause au Haut-Canada sur la forme. Qu'on consulte le droit civil pour assurer et exiger l'équité et la justice qui doit présider à tout arbitrage public, à la bonne heure! Les principes qu'il émet à ce sujet sont d'éternelle justice et doivent être la gouverne de toute espèce d'arbitrage. Mais quand il s'agit de la forme et de la procédure, ils ne sont plus de mise. Nous sommes en face d'un arbitrage nullement ordinaire, d'un arbitrage qui ne tombe pas, dans son organisation et son fonctionnement, sous le coup du droit civil; il ne s'agit pas du tout ici d'un arbitrage convenu par les parties sous l'égide de la justice et dont les membres doivent être nommés par le Juge dans une cause privée mue devant un tribunal guidé par les règles de la procédure civile privée.

Notre arbitrage provincial est une commission politique créée par un statut spécial accepté par trois parties, dont deux sont directement intéressés et la troisième agit comme pouvoir ou arbitre prépondérant. Sortir de là, c'est s'égarer inutilement et perdre son temps en discussions oiseuses et qui ne peuvent avoir pour résultat que de profiter à l'ennemi. Il n'y avait donc pas lieu pour le gouvernement de Québec à la demande et à l'obtention de brefs de prohibition ou de *Quo warranto*: les arbitres nommés sous l'opération de la clause 142 ne sont pas ressortables des tribunaux ordinaires. Nous avons devant nous une masse d'autorités anglaises qui appuient notre opinion. Il y a aussi un précédent important dans le pays: c'est la commission nommée par le gouvernement McDonald-Sicotte pour s'enquérir des faits reprochés à M.M. Delisle, Bréhaut et Schiller. Le writ de *quo warranto* pris contre la commission fut justement mis de côté, si justement que les intéressés n'osèrent appeler du jugement. Les Writs dits de prérogative n'ont été accordés par la Couronne que pour restreindre les empiètements des Corporations et de quelques tribunaux inférieurs et spéciaux. Il n'est jamais venu à l'idée d'aucun juriconsulte de les appliquer aux fautes des commissionnaires d'un gouvernement constitutionnel. Ce serait du coup saper le régime parlementaire et déplacer, si non ruiner la responsabilité ministérielle.

Est-ce à dire pour cela que nous sommes sans remède devant les iniquités que pourraient commettre les arbitres nommés en vertu de la fameuse clause 142?—Est-ce

à dire que s'il plaît à l'un des arbitres, des commissaires, de trahir son mandat et de laisser une Province voler l'autre, nous serions sans recours et n'aurions qu'à nous croiser les bras et qu'à payer?—Mon Dieu, non! Il n'y a pas, sous la constitution britannique, de mal sans remède. L'instrument qui crée l'arbitrage ou la commission arbitrale contient en germe les éléments de notre remède. L'arbitrage n'a pas été institué par un jugement ou tribunal de police civile ordinaire: le moyen de redresser le grief ne peut donc pas être dans l'adoption de procédures judiciaires ordinaires. C'est une constitution politique qui a établi la commission arbitrale et ses membres. Notre remède est donc politique et constitutionnel. C'est le Parlement Impérial qui a, par son agent le Parlement Fédéral, établi le Tribunal. Si les membres faillissent, il faut s'adresser et au gouvernement Fédéral et au Parlement Fédéral, et, en dernier ressort, au Parlement Impérial. Ce sera long, c'est vrai, mais nous obtiendrons justice, et si nous ne l'obtenons pas? ma foi!..... on fera comme la Nouvelle-Ecosse. Pour des griefs imaginaires, elle a réussi à se faire un petit revenu additionnel de cent cinquante mille dollars par année à même le trésor fédéral. Avec la même énergie dans la protestation et la résistance, nous obtiendrons au moins de ne pas être volés par le Haut-Canada.

Ainsi donc, nos conclusions se voient clairement: l'Hon. juge Day a bien fait de résigner, le gouvernement local a très bien fait d'accepter sa résignation, mais il aurait dû, après cela, commencer de suite par où il a si bien fini. Il aurait dû passer par dessus ces essais de récusation inutiles, et de procédures en prohibition et en *quo warranto*, qui n'étaient que des hors-d'œuvre, et dire énergiquement au gouvernement Fédéral: nous nous retirons de l'arbitrage prévu et ordonné par la clause 142 de l'acte Constitutionnel de 1867, parce qu'il n'y a plus moyen d'obtenir justice et que votre arbitre est décidé à sanctionner toutes les prétentions plus ou moins malhonnêtes du Haut-Canada; si vous ne révoquez sa nomination pour le remplacer par un autre plus acceptable, nous userons de tous les moyens constitutionnels et autres pour résister à la décision du tribunal tronqué. C'était, à notre avis, tout ce qu'il y avait à faire, ce qu'il a commencé à faire le gouvernement local et ce qu'il fera probablement avant peu avec plus de précision et de force que jamais. Tout le Bas-Canada le soutiendra. Notre province peut tolérer l'indépendance, souffrir l'annexion, mais supporter la domination du Haut-Canada, jamais!!!

J. A. MOUSSEAU.

LE COMMERCE.

La guerre n'a pas encore exercé une grande influence sur le commerce du pays et le prix de nos produits. Il y eut d'abord un mouvement à la hausse dans certaines branches, mais cette tendance à la hausse ne s'est point maintenue. Les affaires sont assez bonnes en ce moment pour les commerçants et les agriculteurs; les demandes sont considérables et les prix sont bons.

Le commerce de fleur a subi des variations qui ont eu des résultats heureux pour quelques-uns; de beaux profits ont été réalisés, certaines spéculations faites en vue de la guerre ont aussi été magnifiques.

Plusieurs avaient spéculé depuis quelque temps sur la perspective des succès de l'armée française; ils doivent en ce moment regretter leur confiance.

Il n'y a pas de doute que si la guerre durait encore plusieurs semaines il y aurait une augmentation considérable dans le prix des grains et autres provisions.

Le transport de fleur et de grains par nos canaux a considérablement augmenté depuis que la guerre est commencée; en cela la guerre nous a profité.

RIVIERE ROUGE.

L'expédition a atteint son but. L'armée canadienne campée au fort Garry. La prise de possession a été facile, les troupes ont été accueillies avec satisfaction. Riel, Lepine, O'Donoghue et une quarantaine des principaux métis étaient partis quelques minutes auparavant. Des mandats d'arrestation étaient déjà entre les mains des autorités. Il n'y a pas encore d'amnistie.

Riel et ses amis n'ont pas jugé à propos cependant de s'opposer à l'entrée de nos troupes. Ils ont préféré disparaître pendant un certain temps. Mais il est évident qu'ils savent ce qu'ils font et que s'ils ont consenti à s'éclipser ainsi, c'est parce qu'ils y trouvent leur compte. Ce n'est pas une fuite, mais une tactique.

P. S.—Depuis que ce qui précède est écrit, des renseignements parvenus à Ottawa laissent entrevoir une amnistie à Riel et aux siens.

L'hon. M. Campbell est arrivé, la semaine dernière, à Montréal, et se dit fort satisfait de sa mission auprès du gouvernement impérial. Il pense que ses démarches produiront un grand bien et amélioreront notre position, en ce qui regarde la protection du Canada par la mère-patrie.

CHRONIQUE D'OTTAWA.

Certes, nous sommes un peuple de progrès et d'avenir. Sous bien des rapports, nous faisons merveille. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un coup-d'œil sur la troisième et quatrième page de nos journaux.

Vous trouverez d'abord :

"MALADE, LISEZ CECL!"

"Le pouvoir de soulager l'humanité est le plus grand bienfait qu'elle ait reçu."

La phrase est superbe, mais elle n'a aucun sens. Du reste, avec des malades, il n'y a pas besoin de tant de précautions grammaticales. On leur parle de soulagement, et cela suffit. Il s'agit dans les lignes citées plus haut d'une introduction, ou si vous l'aimez mieux, d'une présentation magnifique aux pilules du Dr. Herrick, couvertes en sucre.

Ces pilules, absolument merveilleuses, guérissent tout ce que l'on veut, entre autres, la goutte et l'érésipèle, et ont une autre propriété non moins avantageuse, celle de chasser la mélancolie.

La mélancolie, cet état de rêverie douce et triste à la fois, dans lequel on retrouve si souvent les poètes, les amoureux et les héroïnes de romans, n'aura plus guère désormais sa raison d'être. Ayez donc l'air de rêver aux étoiles, et de poursuivre dans un songe idéal un amour de l'autre monde; votre mère arrivera avec deux ou trois pilules du Dr. Herrick qu'elle vous insérera de gré ou de force dans le gosier.

Vous êtes atteint de la maladie lamentable qui consiste à faire rimer cœur avec bonheur, et Hyménée avec Solomé, et vous publiez dans les journaux de bonnes petites pièces de poésie, où se trouvent narrées toutes les douleurs d'un amour malheureux, toutes les souffrances d'un cœur trop riche de tendresse poétique, pour être compris des coquettes de notre temps; de suite, un critique trop charitable s'inquiète de votre situation, et vous fait cadeau d'une boîte de pilules du Dr. Herrick, en vous prescrivant toujours dans les journaux, la manière de s'en servir.

L'héroïne du feuilleton, en cours de publication dans votre journal, est aujourd'hui d'une gaieté folle. Elle valse, elle polke, elle saute, elle gambade, elle fait des calembours, elle improvise des ponts neufs. Vous vous dites :

Diable, la voilà bien gaillarde; hier, elle avait le regard perdu dans les nuages, ne disait mot à qui que ce soit, et faisait le désespoir de tous les beaux dalentour.

Vous continuez votre lecture, et vous découvrez à la fin de la première colonne que la demoiselle de céans a avalé la veille en se couchant deux pilules du Dr. Herrick. Et, de suite, vous comprenez pourquoi cette gentille personne est aujourd'hui la joie et le rire du château, après en avoir été la tristesse et le deuil. Et vous vous écriez en chœur : Hip! Hip! hurrah! pour le Dr. Herrick.

Après les pilules qui guérissent la mélancolie, à part les hémorroïdes, la constipation, les maladies de la peau, et les maladies des femmes, je vous recommande les *emplâtres fortifiantes*, dues au génie inventeur du même Dr. Herrick.

Ces *emplâtres* sont souveraines contre le rhume, et elles sont surtout chaudement recommandées aux personnes "que leurs affaires ou leur vocation obligent de rester longtemps assises ou debout."

Je crois qu'après cette révélation, que tout honnête homme qui tient une plume doit s'efforcer de répandre dans le public, il sera difficile de se passer d'*emplâtres fortifiantes* pendant le carnaval.

En effet que faites-vous dans un bal, je ne dis pas le plus généralement, mais toujours? Vous dansez, ou vous ne dansez pas. Vous faites fureur, ou vous faites tapisserie. Si vous faites fureur, vous êtes toujours debout, toujours en place, et alors il est clair comme deux et deux font quatre qu'il vous faut une *emplâtre fortifiante*. Si vous faites tapisserie, vous êtes toujours assises, toujours tranquilles, toujours dans votre coin, mélancoliques et rêveuses. Alors, que vous faut-il? Une *emplâtre fortifiante*. Voyons, c'est logique cela. Je vous promets une grande vogue, l'hiver prochain, célèbre Dr. Herrick. Car, vous l'avez dit, grand homme : "une de ces *emplâtres* appliquée sur la poitrine (l'endroit inestimable qui guérit en 24 heures la toux la plus violente, et peu de ceux qui les portent constamment prendront le rhume."

Ici, cher Dr. de mes pensées, je vous arrête. Ce n'est pas : peu de ceux etc. etc. qu'il fallait écrire; c'est personne de ceux etc. etc. Il faudra à l'avenir corriger ces petites faiblesses. Un homme comme vous doit être au-dessus de toute défaillance.

Les *emplâtres fortifiantes* ne guérissent pas la mélancolie; les poètes, les amoureux, et les héroïnes de romans peuvent donc s'en passer à la rigueur; mais quelle leçon elles donneraient aux négociants s'ils voulaient en faire leurs compagnes inséparables; car, ces *emplâtres*, messieurs,

Elles n'ont jamais failli.

Grand nombre d'entre vous ne pourraient en dire autant.

Autrefois, on s'y prenait tout autrement pour faire des réclames en France du moins.

C'était l'enfance de l'art. Voici d'après Bilboquet, un échantillon d'un *puff* ingénieux de l'époque de 1830 :

"Hier, une vieille femme suivait le trottoir de la rue Saint-Eustache, lorsque tout à coup elle alla donner de la tête contre une borne. Cette malheureuse venait d'avoir une attaque d'apoplexie, et elle aurait infailliblement succombé si le célèbre docteur N... qui passait par hasard dans cette rue, ne s'était précipité de son cabriolet et n'avait immédiatement pratiqué une large saignée, *largâ venâ largâ vulnere*. Grâce à l'habileté du Dr. N... qui avait fait transporter la malade chez le pharmacien O..., la vieille femme est aujourd'hui complètement rétablie."

Cela ne vaut ni les pilules anti-mélancoliques ni les *emplâtres fortifiantes* qu'il faut s'annexer, soit lorsqu'on est debout, soit lorsqu'on est assis.

La scène se passe dans un salon fashionable, en Janvier 1871.

Adolphe.—Mademoiselle, me ferez-vous l'honneur de danser cette redowa avec moi?

Ernestine.—Mon Dieu, Monsieur, je ne sais si je dois... imaginez que j'ai oublié mon *emplâtre fortifiante*, et je crains de m'enrhumer.

Adolphe.—Mademoiselle, vous offrirai-je celle-ci?

Ernestine.—Mais, M. Adolphe, je ne voudrais pas vous en priver.

—Oh! Mlle., celle-ci est une de rechange. Je ne vais jamais au bal sans deux mouchoirs, deux paires de gants, et deux *emplâtres fortifiantes*.

CARLE TOM.

LE MARÉCHAL McMAHON.

La France et l'armée ne se trompaient pas lorsqu'elles mettaient leur confiance dans la bravoure et l'héroïsme du maréchal McMahon. A mesure que nous arrivent les détails sur la bataille de Wörth, l'admiration grandit pour cet illustre guerrier, lancé avec 33,000 hommes contre 120,000; pendant douze heures, il tint tête à cette houle ennemie montant, montant toujours comme les flots de la mer; son cheval est tué sous lui, il combat à pied; quatre fois il charge à la tête d'une poignée de braves, et chaque fois il se heurte à de nouveaux bataillons. Ce ne fut que vers quatre heures du soir qu'il se décida à quitter le champ de bataille, suivi de 18,000 hommes, et pendant que ces héros soutenaient si vaillamment l'honneur de la France, quatre ou cinq corps d'armée étaient l'arme au bras! Où? à quelle distance?

LE DÉPART.

Une pièce de vers pleine de souffle et de mâle énergie, improvisée par M. Pailleron pour la circonstance.

Remontant aux souvenirs de la République, l'auteur nous fait d'abord assister à l'invasion de 1792, aux premiers échecs de nos armes, aux trahisons, aux défaillances, aux angoisses qui en furent la conséquence, puis il retrace le mouvement magnifique de la nation armée volant à la défense du territoire :

Et voilà que l'on vit, dans un élan superbe, Pressé, touffu, sortant de terre comme l'herbe. Tout un peuple surgit au cri de liberté. Ah! c'était une armée étrange, en vérité. Et ses soldats n'avaient ni l'âge ni la taille, Mais tous ils étaient bons pour la sainte bataille : Ceux qui ne savaient pas tuer savaient mourir. On les voyait à flots et sans trêve accourir Comme la mer, pareils aux Barbaros antiques. Hâves, déguenillés, farouches, magnifiques, Le bonnet rouge en-tête et la paille aux sabots... Ah! comme en ces jour-là nos pères étaient beaux. Alors qu'à larges pas, rythmant la *Marseillaise*. Il se ruaient ensemble à la grande fournais!

A quatre-vingts ans de distance, voici la même insulte qui se renouvelle, — mais aussi le même patriotisme, la même haine contre l'ennemi commun, la même ardeur des fils de la France à combattre ceux que leurs ancêtres ont combattus :

Et vous, soldats nouveaux de la nouvelle guerre, Qui partez aujourd'hui comme ils partaient naguère. Dans l'éblouissement d'un jour, comme ce jour Où le cœur du pays battait d'un seul amour : Volontaires, conscrits, vétérans à leurs tailles. Qui déjà, dans le ciel orageux des batailles, Avez fait rayonner l'arc-en-ciel du drapeau, Vainqueurs de Malakoff et de Solferino. Soldats! et vous aussi, du fer de votre épée, Vous bâtirez au siècle une grande épopée! Vous suivrez le chemin qu'ont suivi les aïeux. Après quatre-vingts ans, vous vous levez comme eux. Et vous allez comme eux, et pour le même culte, Sur le même ennemi venger la même insulte, Et respirer leur âme et marcher dans leurs pas... Allez donc, fils de ceux qui ne reculaient pas! Allez! rien qu'à vous voir passer, la vieille France. Sentant jusqu'à la foi grandir son espérance. A reconnu les fils de ses fils les Titans... Allez, frères! la France est calme et dit : J'attends.

EXTRAIT DU COURRIER DE PARIS PAR PIERRE VÉRON.

A mesure que les détails arrivent, ce sont des épisodes nouveaux qui forcent l'admiration et imposent le respect.

A Wörth, la bataille perdue par McMahon, c'est la cavalerie à qui son chef demande un suprême effort, encore une charge! Ils sont épuisés, brisés, n'importe!

—Nous sommes prêts, répondent-ils tout d'une voix. Et ils s'élancent comme la foudre. Dix canons tombent en leur possession, tant leur élan a été irrésistible!

Mais derrière les dix canons apparaît une masse noire. C'est un corps frais qui arrive vomissant la mitraille.

Ils sont hachés comme de la paille, dit un témoin oculaire. Dans la même bataille, un chasseur blessé grièvement avait quitté la mêlée pour gagner les ambulances situées à quelque distance en arrière.

Il rencontra chemin faisant un de ses camarades assis sur le bord de la route.

—Tu es blessé aussi?

—Non.

—Que fais-tu là?

—Mon cheval est mort.

—Eh bien, prends le mien et charge l'ennemi; moi je resterai sur le bord du fossé. S'ils me tuent ou si je meurs sans secours, il n'y aura que demi-mal puisque je ne puis plus me battre....

DÉPART DES GARDES MOBILES.

Sans dédaigner les forces de la Prusse, on peut dire que le sentiment d'une lutte gigantesque n'a pas seulement dicté tant d'engagements volontaires, tant d'héroïques sacrifices, dans tous les rangs de la société française, mais encore et surtout le souvenir et la rancune des violences sauvages exercées pendant l'invasion par les soldats de Blucher.

C'est ce sentiment, toujours vivace en dépit d'un demi-siècle, c'est ce désir de revanche et de vengeance qui explique l'énergie enthousiasme avec lequel les gardes mobiles, soldats improvisés, ont endossé le harnais militaire, abandonné leurs amis, leur famille, leur position, leur existence exempte de corvées rebutantes et des rigueurs de la discipline. Lié de curieux, de saisissant, d'émouvant comme le départ de ces braves enfants qui vont, soldats de la liberté, esclaves du devoir, manger le biscuit de campagne et coucher sur la dure. Haut la tête et le pied allègre, comme on voit bien qu'ils savent que la liberté ne vit que de sacrifices, et que le devoir est un but auquel on n'atteint qu'en visant plus haut! Le peuple, qui sent battre son cœur fier dans chacune de ces poitrines, fait un cortège d'honneur à ces petits soldats qui deviendront grands, si Dieu leur prête vie, et plus grands encore s'ils trouvaient sur la route de Berlin une fin glorieuse.

On crie : Vive la mobile! On chante la *Marseillaise* ou les *Girondins*, et c'est à qui portera le sac en cuir bouilli, flanqué de gros souliers ferrés, et la moindre pièce de l'attirail mili-

taire du jeune garde national; comme pour mettre en pratique, au seuil du départ, ce souhait fraternel : que l'étape te soit légère!

On arrive au rendez-vous, devant la caserne ou la gare, dont les abords sont occupés, dès longtemps, par une multitude ardemment sympathique aux partants. Combien de beaux yeux, de doux yeux se mouillent en les regardant, et qu'ils sont doux à celui qui va partir, les yeux d'une sœur, d'une mère ou d'une fiancée!

A tout instant au milieu d'un immense brouhaha où détonnent çà et là des chants patriotiques, arrivent de nouveaux gardes mobiles, les uns à pied, comme pour se faire à l'état de fantassin, les autres en victoria à trente sous la course, ceux-ci en coupé de maître, en calèche blasonnée, en break ou en mail à quatre chevaux; ceux-là, enfin, les plus gais, quoique les moins riches sans doute, à cheval... sur les épaules de leurs camarades d'atelier.

Toute la société française, avec sa noble égalité, est représentée à ce rendez-vous de la garde mobile, où Gavroche coudoie fraternellement monsieur le marquis, où les noms les plus démocratiques passent, dans la hiérarchie militaire, avant ceux que vénérât d'Hoziar.

Partez, braves enfants! Le cœur de la France est avec vous! Si jamais vous allez à Berlin, voyez si l'on y trouve encore des juges, et, dans ce cas, je vous recommande M. le comte Othon de Bismark.

LA SŒUR DE CHARITÉ.

TRAITS DE DÉVOUEMENT ET DE BRAVOURE.

C'était à Reichshoffen; une jeune religieuse suivait nos troupes battant en retraite. Tout à coup elle s'arrête. Un soldat vient de tomber, elle a entendu un cri. Un instant après, elle est auprès du blessé qu'elle soigne et qu'elle console.

..

Son saint travail est fini, et, le doigt au front, elle ébauche un signe de croix aussitôt interrompu.

Un boulet de canon arrive qui lui emporte les deux jambes et elle tombe mourante sur le blessé.

Son nom, qui le dira? qui peut le dire? elle n'en a pas. C'est une sœur de charité. Ces vaillantes femmes sont le plus souvent des filles du peuple, des pauvres soignant et consolant des pauvres; mais, combien de fois aussi, ce sont des filles de haut rang qui renoncent à la dentelle pour la robe de bure, à leurs bijoux pour le chapelet noir et le christ de cuivre.

..

L'héroïque dévouement de la religieuse de Reichshoffen vient d'éveiller dans notre esprit un touchant souvenir :

C'était après la guerre de Crimée; je me rendais de Bâle à Strasbourg; à Colmar mon wagon est littéralement envahi par un essaim de religieuses. Parmi elles il s'en trouve une toute jeune et fort jolie qui prend place, les joues rougissantes et les yeux baissés, à côté de la supérieure.

—C'est probablement, dis-je en moi-même, une novice que l'on mène à son couvent, et j'avoue qu'elle est bien gardée....

..

A peine ai-je fait cette réflexion, que la prétendue novice se tourne négligemment de mon côté, et je vois briller sur sa poitrine, à côté de son christ de cuivre, la croix de la légion d'honneur.

Au même instant, je fais une autre remarque : la jeune religieuse n'a qu'un bras....

Je ne saurais dire quel serrement de cœur et quelle douce admiration j'éprouvai à la vue de cette infirmité et de cette croix.

J'avais entendu parler du rôle héroïque joué par nos religieuses sur le champ de bataille de l'Alma et d'Inkermann, et je devinais sans peine, quelque trait d'abnégation et de courage.

Ce bras absent et cette croix rayonnante me disaient tout.

..

—Vous étiez en Crimée, ma sœur? lui dit en se découvrant avec respect, un vieillard qui voyageait avec nous.

Oui, monsieur, fait la petite religieuse en baissant de plus en plus les yeux.

Le vieux monsieur était curieux, il fit mille questions, mais avec tant d'urbanité et de sympathie que la conversation devint bientôt générale, familière.

La petite novice, je veux dire la petite religieuse, nous conta cet épisode.

C'était à l'Alma après la bataille. J'entendis non loin de moi, sous un arbre, un soupir, un gros soupir et puis, j'aperçus, au-dessus des hautes herbes une main qui m'appela.

J'arrivai bien vite. C'était un officier russe qui se mourait.

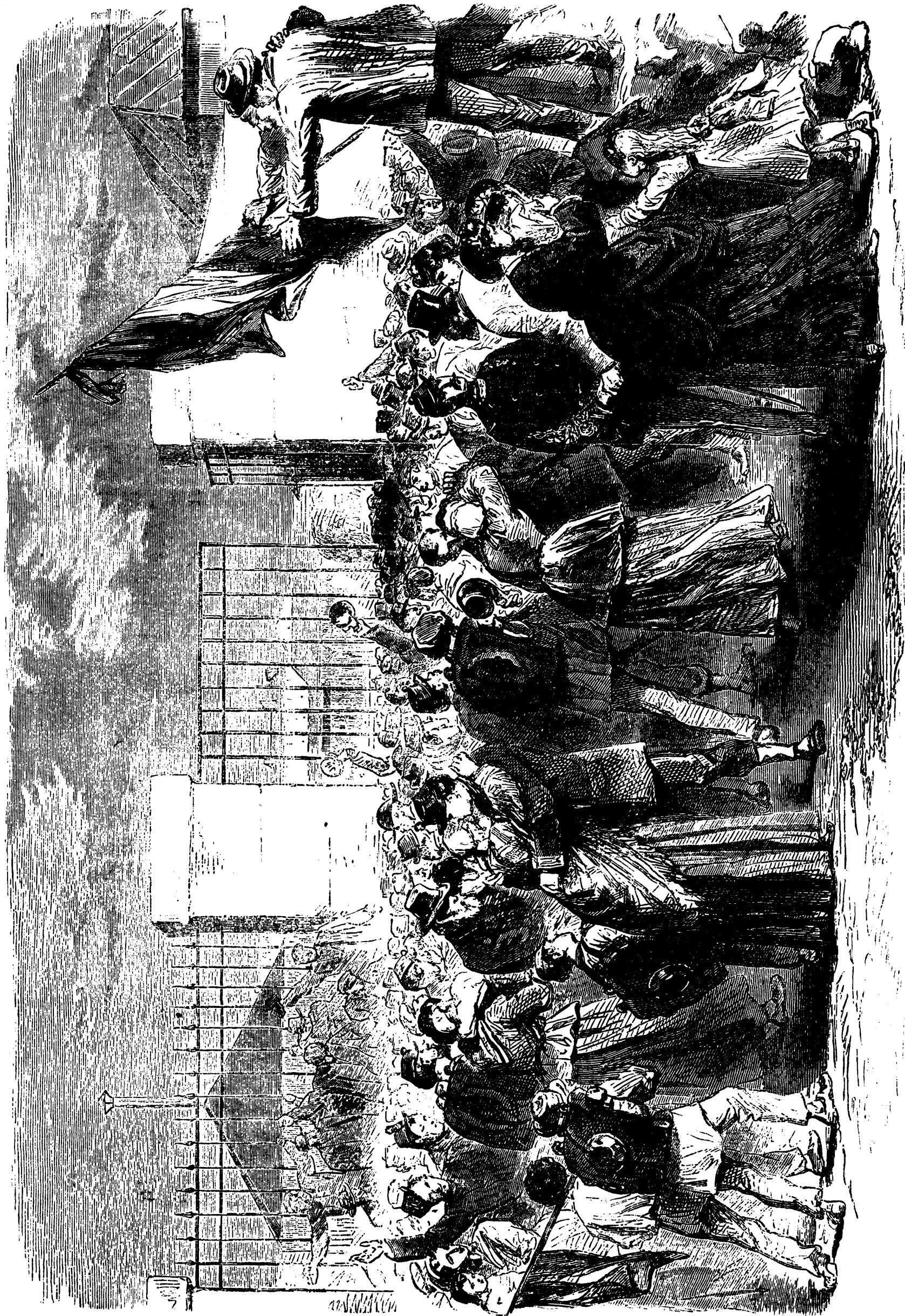
Je voulus panser ses blessures, mais avec un triste sourire, il me fit comprendre que c'était inutile. Alors, j'approchai un crucifix de sa bouche, mais le malheureux l'écarta doucement, et souriant toujours, embrassa....

—Qu'embrassa-t-il? demanda le vieux monsieur.

Ma main! ajouta la petite religieuse en laissant retomber son voile.

FULBERT DUMONTREIL.

NOYÉ.—Mercredi dernier, M. Narcisse Demers, hôtelier du village de St. George de Henriville, accompagné de sa Dame ses deux jeunes fils et ses deux demoiselles, étaient allés en voyage de plaisir se promener à Missisquoi Bay. Après s'être amusés quelques heures sur les eaux, M. Demers et sa famille retournèrent sur la rive pour s'y reposer. Tandis que la famille, enchantée du paysage, s'entretenait des agréments de la promenade, les deux jeunes Demers s'emparant d'une embarcation, s'éloignèrent pour aller seuls faire une nouvelle excursion sur la Bay. Rendus à une certaine distance du rivage, l'un deux dit à son frère que quoiqu'il se fût bien déjà baigné il voulait se baigner encore; et aussitôt il se jeta à l'eau et commença à nager; mais cette fois ce jeune homme qui, quelques instants auparavant nageait avec beaucoup de facilité, s'enfonça dans l'eau et ne reparut plus. En vain son jeune frère resta seul dans la chaloupe, et incapable de lui porter secours, l'attendit dans l'espoir qu'il reparaitrait à la surface de l'eau et pourrait être sauvé, il lui fallut dans le plus grand désespoir regagner vers l'endroit où se trouvait la famille et lui apprendre cette triste nouvelle. Malgré les recherches non interrompues qui furent faites par un grand nombre de personnes, le cadavre du jeune Demers n'a été retrouvé que samedi et inhumé dimanche dernier.—*Le Franco-Canadien*.



LA GUERRE—DEPART DE LA GARDE MOBILE POUR LA FRONTIERE.—VOIR PAGE 283



LA GUERRE.—UNE RECONNAISSANCE.



LA GUERRE.—EFFET D'UNE MITRAILLEUSE.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 8 SEPTEMBRE, 1870.

L'AMBITION HAUT-CANADIENNE.

Quelques philosophes de l'antiquité, voulant expliquer l'origine du mal dans le monde, imaginèrent deux génies également puissants, l'un pour le mal, l'autre pour le bien. Ils vivaient dans un continué antagonisme. Si l'un édifiait, l'autre démolissait. Si l'un vous soufflait à l'oreille droite l'amour du prochain, la concorde, le désintéressement, de suite l'autre vous soufflait à l'oreille gauche la haine, la guerre, la vengeance, l'égoïsme. Voilà ce que le Haut et le Bas-Canada font actuellement envers le territoire du Nord-Ouest. Ici, dans la Province de Québec, nous prêchons la paix, l'union, la justice égale pour tous les habitants de cette contrée, le respect des droits acquis, l'obéissance aux autorités constituées, protection pour les faibles et naïves populations du pays contre cette horde de bête-feu et d'aventuriers prêts à faire irruption dans ce territoire; nous voulons les relever, ces populations, les traiter comme des frères et non comme des parias. Nous voulons l'égalité devant la loi pour tous, qu'ils s'appellent sauvages, métis, anglais, français, etc.

Là haut, dans la Province d'Ontario, à Toronto surtout, que voyons-nous? des cris, des hurlements de féroce vengeance, des appels frénétiques à la haine, à la guerre sainte, aux plus stupides préjugés, des avalanches des plus grossières injures jetées à la face des plus éprouvés et plus illustres hommes publics du Bas-Canada, à la face du zèle et patriotique Evêque de St. Boniface, Mgr. Taché, à la face de tout ce qui porte un nom français. Il leur faut, à ces messieurs d'Ontario, gouverner et dominer en pachas dans ce vaste territoire, traiter ses habitants comme des ilots, exploiter ce pays à leur profit exclusif, abattre tous ceux qui ont la confiance du public, y détruire surtout l'influence canadienne française.

Nous n'hésitons pas à le dire : la conduite du Haut-Canada, dans cette grave question, a causé toutes nos difficultés avec le Nord-Ouest et le mobile de cette conduite : c'est la jalousie de notre influence au Nord-Ouest. Le Haut-Canada ne pardonnera jamais à Mgr. Taché d'avoir réussi à pacifier le pays. Nous croyions cependant avoir fait disparaître à jamais l'ancien antagonisme entre le Haut et le Bas-Canada. Nous avons consenti à la Confédération, pour apaiser ce *cerbère* qui est toujours là, veillant, aboyant et mordant, quand il le peut. Il ne faut pas se le cacher, la Confédération devrait être le tombeau des canadiens-français, d'après les calculs de nos co-sujets du Haut-Canada. Lord Durham avait déjà entrepris cet enterrement. L'Union des deux Provinces en 1840, c'était le glas funèbre du Canada-français, suivant les vœux et les prévisions *des autorités*. Grâce au patriotisme intelligent de nos chefs, à la conduite noble et désintéressée du Bas-Canada, tous ces calculs machiavéliques ont été déjoués, tous ces pièges qu'on croyait si habilement dressés, ont été évités, et aujourd'hui les habitants du Nord-Ouest, ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse nous regardant comme des frères, mais se défient des matamores d'Ontario. Pourquoi l'Isle du Prince Edouard et la Terre-Neuve se tiennent-elles à l'écart? Pourquoi préfèrent-elles vivre dans l'isolement? Pourquoi ne se pressent-elles de faire partie de la Confédération? C'est qu'elles ne veulent pas être la proie des tyranneaux du Haut-Canada. Une société léonine n'a jamais été populaire. Si l'œuvre de la Confédération est encore incomplète, c'est grâce à la Province d'Ontario, à ses fanatiques habitants, ces Prussiens du Canada qui veulent tout absorber à leur profit et qui comptent parmi eux plusieurs Bismark au petit pied. Si Louis Riel s'appelaient John Jones ou Duncan McDougall, et si le défunt Scott, fût-il simplement J. Bte. Papineau, il n'y aurait jamais eu de *meeting* d'indignation à Toronto. La tranquillité et la concorde régneraient aujourd'hui au Nord-Ouest.

PIERRE RTAN.

LA COUR DE POLICE.

Il nous arrive tous les jours des faits et des encouragements qui nous démontrent que nous sommes réellement l'écho de l'opinion publique en dénonçant l'administration de la justice à la Cour de Police. Ce qui nous étonne, c'est que les avocats qui pratiquent devant cette Cour, aient pu endurer un pareil état de choses si longtemps. Nous comprenons les considérations qui peuvent arrêter la protestation sur les lèvres de l'avocat, mais il est des faits devant lesquels l'honneur du Barreau, lorsqu'il existe encore, doit se revolter. Le Barreau ne doit pas permettre que l'administration de la justice devienne une farce, une risée, une loterie où le hasard règle le sort des plaideurs.

Les Cours civiles ont subi des améliorations qui ont un peu ranimé la confiance publique; mais, chose étrange! pendant qu'on faisait des réformes ici, on souffrait là des abus intolérables.

Nous comprenons les exigences auxquelles un gouvernement est soumis; nous connaissons les obligations qui l'influencent et lui donnent tant de trouble dans la distribution du patronage public. Un gouvernement a le droit de placer un ami, de lui donner un emploi qui lui permettra de vivre honorablement. Mais il faut que cela se fasse décemment, sans danger pour l'ordre public et l'exécution des lois. Il faut surtout prendre garde de favoriser un ami aux dépens des intérêts sacrés de la justice et des sentiments d'honneur de tous les honnêtes gens.

Il n'y a que dans les sociétés corrompues et délabrées qu'on laisse flétrir et tomber dans le discrédit des choses si dignes de respect. Les abus de la justice sont pour beaucoup dans les révolutions des temps modernes.

Lorsqu'un gouvernement ferme les yeux sur de pareils scandales, qu'il les autorise même, lorsqu'il permet de violer l'arche sainte de la justice, il mérite de tomber avec ses créatures sous le mépris public.

Il s'est déjà élevé des protestations contre la manière dont la justice est administrée à la Cour de Police, nous les répétons publiquement au nom de l'opinion publique et nous demandons au gouvernement d'intervenir dans son intérêt et celui de la société.

Qu'on fasse une enquête, qu'on interroge tous les avocats qui se respectent, et on ne rencontrera qu'un même sentiment, une même opinion. Beaucoup manifesteront certaines sympathies pour M. Bréhaut et parleront d'exigences malheureuses, de *nécessité*, mais tous n'auront qu'une voix pour dire qu'il est bien malheureux que la société porte la peine des événements qui ont mis M. Bréhaut sous les soins du gouvernement.

Qu'on lui donne une position qu'il pourra remplir, personne ne trouvera rien à redire, mais qu'on le fasse juge, c'est inexplicable. Si on le fait monter sur le Banc seulement, parce qu'il faut lui faire une bonne position, chacun a le droit de dire à M. le premier ministre ou à M. le Procureur-Général : "donnez-moi votre place, j'en ai besoin." Et alors inutile d'étudier le droit et la politique, inutile de travailler! Ce serait même de la folie de le faire, puisqu'on a plus de chance de parvenir en restant pauvre et ignorant. Ce serait la société organisée sur de nouvelles bases et en opposition à la sentence de Dieu qui a condamné l'homme au travail.

Malheureux alors serait celui qui naîtrait avec des talents et l'amour du travail, il ne pourrait jamais espérer de parvenir à des fonctions honorables.

Nous savons combien de colères s'attirèrent ceux qui entreprennent de dénoncer les abus; mais malgré ces colères, malgré même la délicatesse d'une pareille tâche nous l'entreprendons, espérant qu'il suffira de signaler au gouvernement de si étranges abus pour qu'aussitôt il y mette ordre. Il est quelque chose au-dessus des intérêts individuels et des amitiés les plus honorables, ce sont les intérêts de la société, l'honneur de la Justice.

A continuer.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.

Nous avons à déplorer aujourd'hui la mort de M. Pierre Benoit, député du comté de Napierville au Parlement de Québec. Affligé depuis plusieurs mois d'une douloureuse maladie, il a constamment montré au milieu de ses souffrances cette résignation à toute épreuve qui embellit l'existence du juste et adoucit ses épreuves au moment suprême.

Le comté de Napierville perd en lui un représentant intègre et capable, et le pays un de ses meilleurs citoyens. Comme notaire, M. Benoit avait su, par ses fortes études et la scrupuleuse exactitude de ses procédés, inspirer la confiance du public et se faire une réputation considérable. Comme homme public, il sut s'attirer la considération et l'estime de ses amis comme de ses adversaires et contribua une forte part aux travaux de la législation.

Ses funérailles ont eu lieu, hier, à Napierville, au milieu d'un grand concours des citoyens les plus marquants du comté et des localités environnantes, qui s'étaient rendus, en dépit du mauvais temps, pour rendre les derniers devoirs à cet homme de bien.

M. Benoit était âgé de 44 ans. Il laisse une épouse et une jeune et nombreuse famille.—*Franco Canadien du 28 août.*

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Encore une étape douloureuse pour la France et ceux qui s'intéressent à son sort, encore un coup terrible, le dernier peut-être. Tout le monde avait les yeux fixés sur McMahon qui, parti de Wissembourg où il avait été battu, opérant depuis trois semaines une heureuse retraite, recevant tous les jours des renforts qui semblaient devoir le mettre en état de lutter contre les armées prussiennes.

Il s'était rendu à Châlons, il y a quelques jours; on crut qu'il allait se diriger sur Paris. Mais non, détournant sa course, il s'en alla du côté de la frontière belge pour de là opérer sa jonction avec Bazaine renfermé à Metz et tenu en échec par les armées du Prince Frédéric Charles et du prince de Saxe qui venait d'arriver.

Le prince de Prusse voyant les mouvements de McMahon revint, lui aussi, sur ses pas; il comprit qu'il ne pouvait se rendre sous les murs de Paris avec les armées de McMahon et de Bazaine derrière lui. Pendant que l'armée française, forte de 225,000 hommes, se dirigeait de la frontière belge vers Montmédy, dans la direction de Metz, le prince royal de Prusse, le prince de Saxe et Steinmetz partaient de trois points différents avec 350,000 à 400,000 pour lui barrer le chemin. Quelle situation terrible! Le moment vint où M. Mahon et Bazaine, pour se rencontrer et sauver la France, étaient obligés de percer une muraille vivante de 500,000 Prussiens, car le prince Charles Frédéric était resté à Metz avec 150,000 hommes pour le tenir en échec pendant que les trois autres armées prussiennes se préparaient à écraser McMahon.

Bientôt dépêches sur dépêches arrivèrent annonçant que la lutte terrible et sanglante était commencée.

Pendant trois jours le monde entier fut dans la plus grande émotion; les nouvelles les plus contradictoires jetaient tous les esprits dans la stupeur. Des batailles effroyables avaient eu lieu entre McMahon et les trois armées prussiennes d'un côté et entre Bazaine et le prince Charles Frédéric de l'autre, et les deux parties réclamaient la victoire.

D'après certaines rumeurs, les Prussiens avaient eu 30,000 hommes mis hors de combat, et McMahon avait traversé la Meuse et marchait sans encombre à la rencontre de Bazaine qui

de son côté battait pendant ce temps-là le Prince Frédéric Charles. D'autres rumeurs parlaient d'une défaite terrible de l'armée de McMahon qui aurait été coupée en deux et dont une partie aurait été faite prisonnière.

La vérité était encore plus effrayante que cela pour les Français.

McMahon se voyant cernée par des forces innombrables qui augmentaient à chaque instant, se jeta à travers des armées prussiennes, décidé à risquer tout pour tout. Après une lutte héroïque de deux jours dans laquelle les Français se battirent comme à Forbach et à Wissembourg, un contre trois ou quatre, l'armée française était mitraillée, écrasée, et McMahon blessé remettait le commandement à son aide de camp, le général Wimpfen qui capitulait—40,000 hommes étaient faits prisonniers avec l'empereur lui-même.

Cette nouvelle produisit une commotion terrible dans le monde entier. On refusa d'abord d'y croire; mais lundi matin le télégraphe nous apportait la proclamation suivante du gouvernement français :

Au peuple Français.

Le pays vient d'éprouver un grand malheur. Après trois jours d'une défense héroïque de l'armée de McMahon, contre trois cent mille hommes des forces de l'ennemi, 40,000 soldats français ont été fait prisonniers.

Le général Wimpfen qui a pris le commandement de l'armée en remplacement de McMahon qui a été grièvement blessé, a signé la capitulation. Ce cruel revers n'ébranlera pas notre courage. Paris aujourd'hui est dans un état complet de défense. Les forces militaires du pays seront organisées dans quelques jours. La nouvelle armée sera sous les murs de Paris et une autre armée se forme sur les rives de la Loire. Votre patriotisme, votre union, votre courage sauveront la France. L'Empereur a été fait prisonnier durant le combat. Le gouvernement de concert avec les autorités publiques prendra les mesures nécessitées par la gravité des événements.

(Signé) etc.

Les Chambres françaises accueillirent avec une douleur inexprimable ces terribles nouvelles.

Au Sénat M. Jérôme David, l'un des ministres, commentant ces nouvelles ajouta : que la défense de Paris était dans la meilleure condition et que selon l'opinion des juges compétents, elle était capable de résister à tous les efforts de l'ennemi. Défendons Paris, dit-il, sous les murs et dans les rues, et s'il le faut, ensevelissons-nous sous ses ruines.

Au Corps Législatif.

Au corps Législatif, l'exposé de la situation est semblable à celui fait dans le Sénat.

M. Jules Favre dit : "Nous sommes tous d'accord à nous défendre jusqu'à la mort."

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements. Il ajoute : "Il est temps qu'on en finisse avec la soumission aveugle, si nous voulons réparer nos désastres."

Dictature de Trochu proposée.—Protestations.

Il termina en attaquant le pouvoir impérial et proposa de placer entre les mains du général Trochu des pouvoirs extraordinaires.

Le comte de Palikao et la Chambre protestèrent.

Pendant que l'empereur désarmé était conduit en Allemagne, le peuple de Paris répondait à la nouvelle de sa défaite par les cris de "vive la république! à bas Napoléon!" Cent mille hommes marchaient sur le Corps Législatif et demandaient la déchéance de l'empereur et la continuation de la guerre. Les représentants de la France cédaient aux vœux du peuple et formaient une république avec un gouvernement provisoire ainsi composé : ministre de l'intérieur, Léon Gambetta; ministre des affaires étrangères, Jules Favre; ministre des finances, Pierre Magne; ministre de l'instruction publique, Jules Simon; ministre de la justice, Emmanuel Crémieux; ministre de la guerre, le général Trochu, président du conseil; secrétaire-général du gouvernement provisoire, André Lavertigne. Les portes de la salle du Corps Législatif son été scellées.

Le programme du nouveau gouvernement est :—Guerre à mort. L'enthousiasme a déjà succédé à la stupeur et à l'indignation; on se réunit autour du nouveau gouvernement et on lui demande la victoire à grands cris. Quel peuple! Quelle nation peut être assez audacieuse pour espérer de l'abattre et le subjugué!

Il a bien fait; l'empereur a eu ce qu'il méritait; on ne conduit pas un pareil peuple à la boucherie avant de savoir si on a des soldats et des armes. D'un autre côté le parti républicain en demandant sans cesse le désarmement de la nation partage avec l'empereur la responsabilité de la défaite.

Nous croyons cependant que dans les circonstances, la république est ce qu'il fallait à la France pour lui rendre l'énergie et la confiance. Il y a encore place pour l'espérance.

L'impératrice est partie pour l'Allemagne; le roi de Prusse lui ayant permis d'aller voir son fils et son époux malheureux. On dit McMahon mort. Pauvre McMahon!

On dit que le général de Failly est responsable de la défaite de Sedan comme de celle de Wissembourg. McMahon le croyant traité a donné ordre aux soldats de le tuer sur le champ de bataille; il tomba aussitôt percé de balles.

Il faut s'attendre à une suite d'événements extraordinaires à un embrasement général, peut-être, car l'orgueil de la Prusse exalté par de si grands triomphes ne tardera pas à soulever des colères dans toute l'Europe.

Une correspondance d'Edmond About sur la bataille de Wissembourg renferme des anecdotes intéressantes. Si quelques misérables ont jeté leurs fusils sur la route, nous avons vu un turco blessé à mort se cramponner obstinément à son arme, l'emporter avec lui sur la civière, et mourir sans lâcher prise. Un jeune Kabyle, beau comme la nuit, sanglotait à l'ambulance du Château.—"Ta blessure te fait bien mal, pauvre turco?—Non, je pleure de n'être pas mort avec mes quatre frères. Nous étions cinq fils du même père dans la même compagnie, et il faudra que je rentre seul au pays."

Un soldat du 99^e arrête un bourgeois et lui dit : "Voyez-vous cet homme, qui porte une capote comme la nôtre? C'est notre colonel, il a fait le coup de fusil avec nous toute la journée et tué plus de Prussiens que pas un de nous."

Les cuirassiers racontent que dans une de ces malheureuses charges, où trois de leurs régiments ont presque entièrement péri, il fallut galloper sur le corps des blessés français. Les malheureux se relevaient à demi, entre les jambes des chevaux et criaient : Vive la France!

Le colonel Parmentier, du génie, a eu deux chevaux tués sous

lui; un capitaine de cuirassiers en a eu quatre. Au dernier, il n'avait plus la force de se remettre en selle, étant depuis vingt-cinq heures à cheval. Son maréchal-des-logis-chef l'eleva par le fond de sa culotte, le posa comme un enfant sur une autre monture, et en roula!

••
Tout le monde a lu et admiré l'énergique proclamation du commandant de Strasbourg, Ulrich; l'Opinion Nationale raconte aujourd'hui un trait grandiosement maternel de la femme du général.

A la nouvelle du combat de Wœrth, ou le 12e chasseurs à cheval s'est si brillamment conduit, Mme Ulrich, dont le mari commande à Strasbourg, et qui a son fils dans ce brave régiment, est partie seule, le soir, sans perdre une minute, à travers le désordre et les embarras d'une retraite. Elle voulait revoir son fils mort ou vivant, dût elle explorer tout le champ de bataille.

Elle arrive. Un brigadier traversait le village: Mme Ulrich reconnaît l'uniforme des chasseurs.

—Qu'est devenue Albert? lui demande-t-elle tremblante.

—Albert, dit le brigadier, il est dans l'écurie.

Elle y court et trouve le jeune soldat qui dormait dans les jambes de son cheval. Elle s'assied sur la litière et le regarde dormir. Puis, comme le dormeur ne se réveillait point, elle lui prend la tête à deux mains, l'embrasse et repart.

NOUVELLES.

M. Louis Delorme a été élu sans opposition, jeudi dernier, pour remplacer M. Kierkowski comme député au Communisme pour le comté de Saint-Hyacinthe. M. Delorme est libéral.

Plusieurs journaux d'Halifax disent que la Nouvelle-Ecosse est maintenant favorable à la Confédération et bien représentée dans le cabinet fédéral par MM. Tupper et Howe, qui reflètent les opinions de tous les partis.

Jeudi dernier, un nouveau détachement de Zouaves canadiens composé de 85 hommes est parti pour Rome sous la conduite de M. Moreau.

On dit que 300 hommes travaillant sur les sections du Chemin de Fer Intercolonial, de M. Bertrand, à Bathurst, se sont mis en grève, afin d'obtenir \$1,50 par jour.

Mardi dernier, M. Jos. Tassé, l'un des Rédacteurs de *La Minerve*, a conduit à Ottawa, Mademoiselle Alexandrine-Victoire-Georgiana Lecourt, fille de J. P. M. Lecourt, ér., du Département du Secrétaire d'Etat.

L. N. Duvernay, ér., agissait comme père du marié.

On remarquait parmi les assistants J. A. N. Provencher, ér., B. Sulte et une foule d'amis.

Il y a quelque temps, trois jeunes filles se baignant à Digby, avancèrent dans l'eau à une trop grande profondeur; et le courant les emporta. Leurs cris attirèrent l'attention d'un jeune homme, qui se trouvait à quelques arpents, et qui se dirigea en toute hâte vers le lieu du danger. Il plongea par trois fois, emportant une jeune fille à chaque coup, sur le rivage. Toutes trois furent ainsi sauvées.—*Le Moniteur Acadien.*

Selon que nous l'avons annoncé, l'hon. Ministre de la Milice a reçu à sa table, à la villa Limoilou, samedi après-midi, ce que nos cercles militaires et notre société civile comptent de plus brillant et de plus marquant à Montréal. On y voyait des officiers de l'armée régulière et les officiers supérieurs des différents bataillons de la force active de Montréal, les Sénateurs, Conseillers Législatifs, membres des Communes et de la Chambre Provinciale demeurant à Montréal et quelques citoyens.

Limoilou est une charmante résidence sur le bord du St. Laurent à un mille du village de la Longue Pointe. Le déjeuner avait été servi dehors pour la bonne raison que les appartements n'étaient point disposés de façon à recevoir une réunion de 60 personnes; mais une toiture en bois avait été élevée pour la circonstance. L'intérieur était tout tapissé de drapreaux, représentant le drapeau anglais et celui de la Confédération. A une des extrémités de cette bâtisse temporaire on remarquait le portrait de Jacques Cartier.

Pas besoin de dire que la table était délicieusement servie de mets délicats et de vins généreux. Ceux qui connaissent la série de brillantes conversations que l'hon. Sir G. E. Cartier donne à Ottawa comprendront que le déjeuner de samedi ne pouvait être une demi mesure.

Il y a eu beaucoup d'entrain et de cordialité. L'hon. Ministre de la Milice a proposé la santé de la Reine, de la famille royale, du Gouverneur-Général, du Lieutenant-Gouverneur Sir Narcisse Belleau, de la milice régulière, active et sédentaire et de la brigade du Grand Tronc. Pour chacun de ces sujets, Sir Georges eut des expressions heureuses et d'intéressantes réflexions. Les Colonels Robertson Ross, adjudant-général, Osborne Smith et Harwood, assistant-adjudant général, C. J. Brydges, du Grand-Tronc, le Capitaine Chamberlin, furent appelés à y répondre.

L'hon. Ministre de la Milice proposa aussi la santé du Marie de Montréal et les convives ne purent se séparer sans proposer à leur tour par l'organe de Son Honneur le Maire, la santé de l'hon. Ministre de la Milice, qui fut bue avec beaucoup d'enthousiasme, à la suite d'un hommage sincère rendu par le Maire au mérite et aux brillantes qualités de l'hon. Sir Georges E. Cartier.—*La Minerve.*

Une omission s'est glissée dans le rapport de *La Minerve*: le Jugé Coursolles, l'hon. J. L. Beaudry et le Col. Chamberlin ont adressé de belles et spirituelles paroles à l'auditoire choisi qu'avait réuni Sir Georges.

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

Le grison monta sur une grosse pierre formant une sorte de banc au pied du chêne, et, étendant la main, il enfouça les doigts dans la cavité.

«Bon! murmura-t-il sans changer de position, Saint-Jean est venu! Maintenant, voyons à quelle heure est notre rendez-vous.»

Il retira sa main pleine de petit cailloux ronds qu'il comptait attentivement.

«Onze, dit-il; c'est pour ce soir onze heures. Maintenant le lieu?»

Georges jeta les cailloux et sauta à terre. Se mettant à genoux au pied de l'arbre, il prit un couteau dans sa poche, et éleva délicatement une petite plaque de mousse verte placée

entre deux racines saillantes, creusa la terre, et, au bout de quelques instants, découvrit un fragment de pierre taillé en forme de dé à jouer, et offrant sur chaque face une nuance différente de coloris.

Le grison prit la pierre, l'examina avec une attention profonde, et remarqua sur la face peinte en rouge vif une petite croix blanche placée au centre.

«Bien! dit-il encore. C'est au Palais-Royal. On n'y manquera pas, et, pour prouver que j'ai compris... le signe convenu.»

Georges ramassa un des petits cailloux qu'il venait de jeter, le plaça avec la pierre dans le trou qu'il avait fait, remit la plaque de mousse sur le trou, et arrangea soigneusement le terrain, afin que rien ne décelât à l'œil la cachette servant à contenir ce singulier moyen de correspondance.

Puis, remontant sur la pierre, il prit les deux lettres que lui avaient confiées MM. d'Herbois et de Renneville, et les plaça dans la cavité de l'arbre.

«Les voilà à leur adresse, dit-il en remettant pied à terre. Il est trois heures, je suis libre jusqu'à sept; je vais aller faire une partie avec Fouquier.»

Et Georges, les deux mains dans ses poches, rentra dans la ville, et, longeant la Pépinière se dirigea vers le boulevard de la Reine.

XXVII.—Monsieur le comte.

Quelques instants après l'arrivée dans la cour des Ministres de la voiture du bailli de Suffren, et au moment où MM. Gervais et Gorain commençaient à prendre Mahurec pour un échappé des galères de Brest, un magnifique carrosse, on se le rappelle sans doute, avait attiré sur lui l'attention de tous les curieux. De ce carrosse s'était élançé un homme jeune encore, vêtu en grand seigneur, lequel, après avoir échangé quelques paroles et une promesse de rendez-vous avec le personnage demeuré dans l'intérieur du véhicule, avait pris à pied le chemin de la place d'Armes.

On se souvient encore que Lefebvre, le soldat aux gardes françaises, avait fait remarquer que ce jeune homme descendait de l'équipage de S. A. le duc de Chartres, et que Mahurec, en le voyant, avait paru réveiller en lui de vieux souvenirs, sans cependant être fixé d'une manière certaine sur les circonstances et la personne qu'ils évoquaient vaguement.

Ce jeune homme, que son interlocuteur invisible avait nommé Edouard, avait traversé la place d'Armes dans toute sa longueur, et atteignant les bâtiments des grandes écuries, il avait brusquement tourné à droite pour s'engager sur le bas côté de l'avenue de Sceaux, comme s'il se fût dirigé vers les bois de Satory.

Coupant en biaisant la chaussée de l'avenue et les contre-allées ombragées, il gagna une rue étroite et bordée de maisons basses, et s'engagea sans hésiter, et en se dirigeant vers un but désigné d'avance, dans cette voie contrastant par son tracé tortueux et ses bâtisses mesquines avec l'aspect grandiose de ses voisins.

L'ami du duc de Chartres pouvait avoir environ trente ans. Il était de taille moyenne, bien fait de sa personne et de tournure élégante. Sa toilette recherchée servait encore à faire ressortir ses avantages physiques; mais en dépit de sa veste de satin blanc, de son frais habit de taffetas vert clair, de sa culotte de même nuance, de ses bas de soie blancs, de ses souliers à boucles de diamants, de ses manchettes de dentelle, de sa jabot en point d'Alençon, et de sa chevelure relevée, poudrée et parfumée à la dernière mode, il y avait dans l'ensemble de son individu quelque chose dont il était difficile de se rendre compte au premier abord, et qui cependant, loin d'attirer la sympathie, excitait un mouvement invincible de répulsion et de défiance.

Sans être belle, la physionomie n'était pas pas dénuée de distinction, et les traits pouvaient supporter, même sans trop exciter la critique, un examen attentif.

Ainsi, si le nez était peut-être un peu trop pointu, si les yeux étaient fatigués, si les joues étaient creusées, comme l'avait fait remarquer Mahurec dans son langage coloré et maritime, le front était élevé et dénotait l'intelligence; le regard était incisif et hardi; les lèvres, minces et peut colorées, laissaient voir en s'écartant une double rangée de dents du plus bel émail. Les sourcils étaient bien dessinés, le col bien attaché et gracieux, le menton énergiquement accusé.

Cependant, nous le répétons, l'ensemble de ce visage était loin de plaire au premier abord; la bouche plissée et dédaigneuse ne laissait échapper qu'un sourire railleur et méprisant; le regard était insolent et scrutateur, et l'expression générale offrait quelque chose de glacial et de méchant qui saisissait désagréablement.

Mais, peu soucieux sans doute de l'impression qu'il devait produire, celui dont nous venons de tracer le portrait marchait la tête haute, la main appuyée sur le pommeau de son épée de cour, et s'élevant doucement à l'aide d'un mouchoir merveilleusement brodé qu'il balançait gracieusement à l'aide de sa main droite.

Arpentant rapidement la petite voie étroite dans laquelle il s'était engagé, il la suivit dans toute sa longueur; puis, tournant à gauche, il s'enfonça dans une sorte de ruelle absolument déserte et formée par un espace réservé entre deux beaux jardins dépendants d'hôtels voisins et ceints de murailles élevées.

A l'extrémité droite de cette ruelle une petite porte verte était pratiquée dans le mur; ce fut devant cette porte que le jeune homme s'arrêta; puis la porte entrouverte, il se glissa lentement dans le jardin avec lequel elle communiquait.

Le promeneur se trouva alors au centre d'un fourré épais destiné probablement à masquer la porte du côté du jardin. Il écarta les branches d'un massif et sauta dans l'allée.

Depuis que la reine Marie-Antoinette, libre propriétaire de Trianon, avait mis à la mode le genre à la fois pittoresque et champêtre, bien peu de jardins appartenant aux gens de la cour avaient conservé les lignes sévères, les plantations régulières, les allées droites, les arbres taillés au cordeau, l'aspect imposant, enfin, que les parcs plantés sous Louis XIV devaient au correct talent de LeNôtre.

Le jardin dans lequel venait de pénétrer le personnage que nous ne connaissons encore que sous le nom d'Edouard, avait sacrifié au goût nouveau, et aux premiers pas que fit le jeune homme, il se trouva en présence d'un dédale de petits chemins se croisant, se contournant, s'enfonçant, se perdant dans des bosquets mystérieux, ou gravissant au sommet d'un monticule sur lequel s'élevait un petit temple.

Edouard connaissait sans doute admirablement les lieux dans lesquels il s'aventurait, car il prit sans hésiter un joli sentier, et, se dirigeant d'un pas ferme, il atteignit l'entrée d'une petite grotte située au bord d'un lac d'une mignonne enfance.

Une petite presqu'île, s'avancant vigoureusement dans l'eau

bleuâtre, coupait brusquement la vue du lac et cachait la grotte à tous les regards.

Le jeune homme s'était arrêté et paraissait regarder attentivement autour de lui; mais son examen ne fut pas de longue durée.

Un épais massif s'écarta doucement sous deux mains qui pressaient les branches à droite et à gauche, une tête apparut dans le vide et un homme s'élança légèrement quoique avec une précaution visible.

Cet homme, qui pouvait avoir de quarante à cinquante ans et dont la physionomie n'offrait aucun caractère bien saillant, était entièrement vêtu d'un costume de nuance *tabac d'Espagne*, et avait l'apparence placide et insignifiante d'un bon bourgeois content de tout et de lui-même.

A la vue de cet homme, Edouard laissa échapper de ses lèvres un léger sifflement approbatif.

«Tu es exact, dit-il en faisant un pas en avant.»

—N'est-ce pas mon habitude? répondit le bourgeois d'un ton où le respect ne dominait pas complètement une sorte d'étrange familiarité.

—Si fait, mon cher, dit le jeune homme; tu es un bon serviteur, je le sais, et le moment venu tu seras récompensé comme tu le mérites.

—Pour que le moment vienne, grommela le bourgeois, il ne faudrait pas ainsi entasser imprudence sur imprudence.

—Que parles-tu d'imprudence? demanda Edouard.

—Mais... ma venue à Versailles aujourd'hui... par exemple. —Il le fallait bien, puisque je ne pouvais aller à Paris. D'ailleurs, où est le danger? Cette maison est aussi sûre que l'autre.

—C'est possible, monsieur le comte; mais sur la route de Paris à Versailles on peut faire de mauvaises rencontres.

—Est-ce que tu en as fait? demanda vivement celui auquel le bourgeois venait de donner le titre aristocratique de comte.

—Non, grâce à Dieu, mais j'aurais pu faire; car... il est ici!

—A Versailles?

—Oui!

—Impossible! Pourquoi aurait-il quitté Paris, lui qui ne va plus nulle part?

—Je l'ignore; mais je l'ai vu, lui, dans l'avenue de la Reine, sans qu'il me voie bien entendu.

—Dans l'avenue de la Reine, répéta le comte. Allait-il donc chez M. Lenoir?

—Encore une fois je l'ignore; mais nous saurons cela ce soir; Georges était à son poste.

—Très-bien! dit Edouard. D'ailleurs, qu'il vienne à Versailles ou qu'il demeure à Paris, qu'il voie Lenoir ou qu'il ne le voie pas, peu importe! Il ne s'agit pas de lui mais d'eux (le comte appuya sur ce mot). As-tu les renseignements?

—Les plus précis et les plus détaillés, répondit l'interlocuteur du comte.

—Et les correspondances?

—Les voici!

L'homme vêtu en bourgeois déposa sur une petite table de jardin, placée près de lui, deux volumineux paquets de lettres attachés chacun avec un ruban bleu.

Le comte les saisit avidement, et déchirant les rubans il ouvrit vivement quelques lettres.

«Une correspondance du vicomte de Renneville avec la Duthé! s'écria-t-il avec joie.»

—Et une autre toute pareille du marquis d'Herbois avec Mlle Guimard! ajouta le second personnage.

—Vive Dieu! ce sont deux trésors que tu m'apportes là!

—Ils valent ce qu'ils ont coûté, presque leur poids d'or. Guimard avait donné ces billets à sa femme de chambre pour en faire des papillotes, et Marine me les a cédés pour un louis la pièce... Mais Mlle Duthé fait ses affaires elle-même, et la fine mouche se doutant de l'intérêt que quelqu'un avait à posséder ces lettres, m'a vendu les siennes deux cents louis. Il y en a dix.

—N'importe! je les eusse payées le double! Mais, continua le gentilhomme après un silence, pour le comte de qui as-tu acheté ces correspondances?

—Pour le comte de deux rivaux, cela va sans dire. C'est une femme à moi qui a traité.

—Parfait. Maintenant les renseignements?

—Le vicomte de Renneville a pour cent soixante mille livres de dettes pressantes...

—Et le marquis?

—Il doit près du double!

—Bravo! qui possède les créances?

—Une douzaine de prêteurs qui sont à la discrétion du procureur que vous m'avez recommandé, moins un cependant, le principal créancier.

—Qui est-ce?

—Un nommé Roger, que l'on m'a dit être employé chez M. de Breteuil.

—Il fallait le voir! dit le comte avec impatience.

—C'est ce que j'ai tenté de faire, mais en vain.

—Il est donc introuvable?

—Pis que cela. Il est invisible.

—Comment cela? fit le comte avec étonnement.

—Il n'y a personne du nom de Roger employé au ministère de la maison du roi, et cependant ce Roger existe, j'en ai les preuves. Il a prêté et il prête encore des sommes assez rondes aux deux marins. Mais où est-il? quel est-il? Voilà ce qu'il m'a été impossible de savoir jusqu'à d'une manière précise. Je n'ai eu que les renseignements les plus vagues et les plus contradictoires.

—Diable! dit le comte en réfléchissant, il faut pourtant savoir à quoi nous en tenir à cet égard. Ceci est très-important, mon cher Saint-J...

—Chut! interrompit brusquement le bourgeois. Pas de noms propres. Les arbres ont parfois des oreilles!

—Pour le présent, reprit le comte, tout est à souhait, et je suis enchanté de ton intelligence. Ces lettres sont des moyens d'action infailibles... Elles ne sont pas datées, donc, elles peuvent avoir été écrites il y a un mois. Tu sais ce que tu dois en faire?

Le bourgeois fit un signe affirmatif.

«Quant à la position du vicomte et à celle du marquis, elles sont bien claires. Ruine complète, dettes énormes, créanciers aboyant après leurs chausses. Que le roi refuse de payer pour eux et les voilà dans la situation du prince de Guéméné, avec cette différence qu'un Rohan peut faire une banqueroute de trente millions et résister au scandale, tandis que de petits gentilshommes de province seront ensevelis sous leurs ruines. Il faut à tout prix se mettre en relation avec le Roger en question.»

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

Greslin, qui est à la tête d'un petit commerce, se trouva pris, un jour après boire, d'un profond et subit dégoût de la vie.
—La vie, vois-tu, dit-il à son ami Franger qui buvait avec lui, la vie c'est pas ça, la vie c'est des bêtises; on n'a plus tôt bu quatre ou cinq bouteilles de vin qu'on n'a plus soif, et qu'il faut aller se coucher; c'est embêtant. Si tu veux, nous nous jetterons à l'eau...
—Ça va, répond Franger; mais auparavant, il faut mettre ordre à nos affaires.
—Moi, j'ai pas d'affaires; seulement comme je suis sans parents, et que je n'ai pas envie que le gouvernement hérite de ce que je possède, je vas vendre mes meubles; nous ferons une noce soignée, une atroce ripaille pour la dernière fois, et puis bonsoir la compagnie, plus de Greslin!
—Plus de Franger! dit l'autre.
Et nos deux ivrognes sortent en trébuchant pour se rendre au domicile de Greslin.
Ainsi qu'il l'avait dit, Greslin fait venir un marchand de meubles et lui cède tout ce qui garnit sa chambre, pour le prix que celui-ci veut en donner; puis nos deux amis se jettent dans l'orgie, tant et si bien qu'au bout de trois jours le prix des meubles était complètement absorbé.
Alors ils remirent sur le tapis la grande question de la noyade.
—Es-tu prêt? demanda Greslin.
—Tout prêt, répondit Franger; seulement j'y mets une condition...
—Est-ce qu'il y a besoin de faire des conditions quand on va mourir?
—Je veux en mettre une, moi; c'est que nous allons nous attacher.
—Nous attacher! jamais! J'ai jamais voulu d'attache, à preuve que j'ai toujours refusé de me marier, à cause de ça.
—Tant pis, je ne veux pas sans ça.
—Et à cause?...
—Écoutez donc, tu sais nager, toi, et quand t'auras tâté de l'eau, avec ça que tu ne l'aimes guère, tu n'as qu'à avoir des remords d'estomac et à me planter là; moi, qui nage comme l'oiseau de saint Luc, je serais obligé de me noyer tout seul. Merci! pas de ça; attachons-nous.
—Je ne veux pas!
—T'es un poltron!
—Et toi, un mulet!
Et d'injures en injures, nos deux ivrognes arrivent aux coups de poing; puis ils se quittent, laissant là leur projet de suicide.
Il paraît que Greslin ne voulait se noyer qu'en compagnie, car on l'arrêta dans la nuit du lendemain sur la voie publique, appuyé et dormant contre une borne.
LE PRÉSIDENT.—Greslin, il paraît que vous n'avez ni domicile ni moyen d'existence?
LE PRÉVENU.—Des moyens d'existence, j'en ai en travaillant.
—Vous ne travaillez pas: on vous a arrêté couché dans la rue.
—Je ne travaillais pas parce que je voulais ne plus exister; c'est pour ça que j'avais vendu mes meubles et que je les avais bus avec Franger, un soi-disant ami, qui m'a planté là, et que je n'ai plus revu après avoir mangé mes meubles avec lui.
UNE VOIX dans l'auditoire.—Me v'là, Greslin; les amis sont toujours-là, comme dit la chanson.
LE PRÉSIDENT.—Réclamez-vous le prévenu?
FRANGER.—Un peu, que le réclame; il a mangé ses meubles avec moi, et je ne mangerai pas les miens avec lui, mais je lui en offrirai la moitié jusqu'à ce qu'il soit remis dans ses affaires.
GRESLIN.—C'est beau, Franger, ce que tu fais là, je ne t'en veux plus.
FRANGER.—Sans toi, cependant, je ne vivrais plus aujourd'hui.
GRESLIN.—Ni moi non plus; étions-nous bêtes!
On le met en liberté.

LES ÉTRANGERS ET AUTRES QUI VISITERONT LA VILLE DURANT L'EXPOSITION PROVINCIALE ET LA REGATE DE LACHINE.
Foront bien de visiter la MAISON RECOLLET Au coin des RUES NOTRE-DAME ET RECOLLET. On y trouve le meilleur assortiment de MARCHANDISES SECHES de toute la Puissance.

BROWN & CLAGGETT.
36d

LES ÉTRANGERS ET AUTRES QUI VISITERONT LA VILLE DURANT L'EXPOSITION PROVINCIALE ET LA REGATE DE LACHINE.

MAISON RECOLLET Au coin des RUES NOTRE-DAME ET RECOLLET.

ON Y TROUVE LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES DE TOUTE LA PUISSANCE.

BROWN & CLAGGETT.
36d

LES ÉTRANGERS ET AUTRES QUI VISITERONT LA VILLE DURANT L'EXPOSITION PROVINCIALE ET LA REGATE DE LACHINE.

MAISON RECOLLET Au coin des RUES NOTRE-DAME ET RECOLLET.

ON Y TROUVE LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES DE TOUTE LA PUISSANCE.

BROWN & CLAGGETT.
36d

LES ÉTRANGERS ET AUTRES QUI VISITERONT LA VILLE DURANT L'EXPOSITION PROVINCIALE ET LA REGATE DE LACHINE.

MAISON RECOLLET Au coin des RUES NOTRE-DAME ET RECOLLET.

ON Y TROUVE LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES DE TOUTE LA PUISSANCE.

BROWN & CLAGGETT.
36d



AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et marquées "Soumission pour travaux au Coteau Landing" seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'après-midi du 20 SEPTEMBRE prochain, pour la construction d'un Quai à Coteau Landing.
Les plans et spécifications peuvent être vus au Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal, le ou après Vendredi, le 2me jour de Septembre, ou les Formes imprimées des Soumissions peuvent aussi être obtenues.
Les noms de deux personnes solvables et responsables qui voudront devenir cautions pour l'accomplissement du contrat doivent être attachées à chaque Soumission.
Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.
Département des Travaux Publics, Ottawa, 29 Août 1870. 36b.

MAISON FONDEE EN 1842.

J. B. ROLLAND ET FILS. LIBRAIRES EDITEURS ET IMPORTATEURS D'ARTICLES FRANÇAIS, BELGES ET ALLEMANDS. Spécialités d'articles employés dans les maisons Religieuses, Séminaires, Lycées, Collèges, Pensions et Ecoles. Livres de Comptes et Registres fabriqués avec papier de première qualité et reliés avec solidité. CARTES A JOUER ET LAPISSERIES.
Les personnes qui ne sont pas dans l'habitude d'acheter à notre librairie et, par conséquent, ne connaissent pas tous les avantages, que nos nombreuses pratiques trouvent à notre Etablissement, voudront bien consulter nos listes de prix, ou de nous faire visiter avant d'aller acheter ailleurs.
J. B. ROLLAND ET FILS, MONTREAL, RUE ST. VINCENT, 12 ET 14.
N. B. On peut facilement et en toute sûreté, se procurer de nos Livres ou autres articles, soit par l'express, ou par la Poste. Lorsque l'on envoie le prix des effets demandés, il faut ajouter dix cent pour en payer le port, si l'expédition doit se faire par la Poste.

AVIS AUX CONTRACTEURS. Des SOUMISSIONS cachetées adressées au sousigné, (endossées "soumissions pour ouvrage sur le Canal Cornwall") seront reçues à ce Bureau jusqu'à VENDREDI SOIR, le 9 Septembre prochain, pour Réparation aux Quais aux entrées d'en haut et d'en bas du Canal Cornwall et à la ville de Cornwall.
On peut voir les spécifications à ce Bureau, ou au Bureau du Surintendant du Canal, Cornwall, le et après mardi, le 3 courant, et obtenir des blancs de soumissions imprimés et toutes autres informations aux dits Bureaux.
Les noms de deux personnes responsables qui voudront bien devenir cautions, devront être attachés à chaque soumission.
Ce Département ne s'oblige pas à recevoir la plus basse ni aucune des soumissions.
Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.
Département des Travaux Publics, Ottawa, 25 Août, 1870. 35b.

VINS D'ETE, CHAMPAGNE, etc. 1,000 CAISSES DE VIN DE BORDEAUX, à \$2.50 et au-dessus la caisse, des vendanges et marques favorites de "Barton et Questier," et "Natho Johnston." 200 CAISSES SAUTERNE ET BARSAC. 500 CAISSES CHAMPAGNE MOËT ET CHANDON. 50 PANIERS D'EAU DE SELTZ ALLEMANDE FRAICHE. 250 CAISSES HOCK. 250 " MOSELLE.
Avec l'assortiment ordinaire d'ÉPICERIES FRAICHES.
A. MCGIBBON, Entrepôt Italien rue St. Jacques.

BOTTES—SOULIERS—BOTTES. MM. BRODEUR & BEAUVAIS, No. 278, Rue Notre-Dame, viennent de recevoir des meilleures manufactures d'Angleterre, un nouvel assortiment de Chaussures pour Messieurs convenables pour l'été et l'automne. Aussi, des Bottines Françaises pour Dames: des Souliers pour Dames de la Princesse Alice, Pantouffles brodées pour Dames, Pantouffles avec talons en Chevreau noir, Bottines pour Dames en Chevreau blanc, Satin et de Jean, qu'on a toujours en mains et qu'on offre en vente à des prix très raisonnables pour du comptant.
N. B.—Un assortiment considérable de Bottes en Toile pour Messieurs, Dames, Demoiselles, Garçons et Enfants, à moitié prix. Ces marchandises seront vendues pour argent comptant seulement.
BRODEUR & BEAUVAIS, Successeurs de J. & T. BELL, 278, Rue Notre-Dame, Montréal. 33d

ETABLISSEMENT EN 1840. F. X. BEAUCHAMP, (successeur de D. Sillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRÉCIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.
MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.
No. 134, coin des rues ST. FRANÇOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple.
Montréal, 4 mai 1870. 18ay

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE. District de Montréal. In re PIERRE LORTIE Failli. ET TANCREDE SAUVAGEAU Syndic. SAMEDI, le dix-septième jour de Septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte
PIERRE LORTIE par MOUSSEAU & DAVID, SES PROCUREURS ad litem
Montréal, 15 Juillet 1870.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE. District de Montréal. No. 1144. VIS est par le présent donné que Philomène A Allard, de la Paroisse de Lachine, dit District, a intenté, le ou vers le dix Avril dernier, une action en séparation de biens contre Herménégilde Viau, maintenant absent de cette Province.
MOUSSEAU & DAVID, AVTS. ET PROCUREURS DE LA DITE DAME P. ALLARD.
Montréal, 4 Juillet 1870.

REDUCTION. GLACIERES GLACIERES C'est le bon temps de se procurer une bonne GLACIERE, A BON MARCHÉ.
UNE réduction de 20 par cent sera faite à tout acheteur, une visite est respectueusement sollicitée.
GEORGE YON, Ferblantier et Plombier, No. 241, RUE ST. LAURENT.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.
Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.
On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR VOUS trouverez les meilleures GLACIERES, BARATTES AU BEURRE, ET BARATTES pour faire la CREME A LA GLACE. Le sousigné a aussi à son emploi des FERBLANTIERS, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, fer blanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à l'ordre.
L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal.

LA CHAISE-PLIANTE et la CHAISE-CANAPÉ combinées EN UNE SEULE, BREVETÉE.
G. M. FANDUWARD ET Cie., 283, rue Notre-Dame.

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.
Montréal, 4 mai 1870. 18zz

BONNE NOUVELLE! OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL. \$1 PAR JOUR SEULEMENT.
Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désiré, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues.
Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241, Rue Saint Laurent, 241, MONTREAL. MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER RÉFRIGÉRATEURS Constructeur de Fournaises à Air chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS.
Toutes commandes exécutées avec soin.
4 mai. 18zz

CAMPHE ANGLAIS RAFFINÉ. GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSAIRE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18s

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 262, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.) LE Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Tincture, Médecines Patentes, Brayers, Éponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Savons, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.
Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin.
JAMES GOULDEN, 21s
Montréal, 26 mai 1870.

P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉS ET GRAVÉS

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELLES DE TOUTES SORTES, 65, RUE ST. JOSEPH. (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Fourneaux de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence et promptitude.
L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 18s

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 27 Août, 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 pour cent.
R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.
L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabrics de renom, TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'ÉGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18ss

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.
SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.
On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.
AGENCE GÉNÉRALE: 1-COTE DE LA PLACE D'ARMES-1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jendis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Co. ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux États-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.
FRAIS DE POSTE—ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 3 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.
Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, doivent être adressés à L'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.
Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1. Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.